

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 13 février 2017 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Huguette St-Amand, Louise Boudreault et messieurs, Jacques Proulx, Pierre Bérubé, Serge Morin, Michel Bisson sont présents. Monsieur Pierre Bérubé est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Hugo Desormeaux

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

17-02-029

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

17-02-030

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin que la présente séance soit ouverte.

17-02-031

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Huguette St-Amand et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Ouverture de la séance
- 3.** Adoption de l'ordre du jour
- 4.** Rapport du maire
- 5.** Rapport des délégations
- 6.** Période de questions
- 7.** Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
- 8.** Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2017
- 9.** Correspondances
  - 9.1 Lettre de Remorquage Sébastien Desormeaux
- 10.** Voirie
  - 10.1 Rapport du chef de voirie
- 11.** Urbanisme et environnement
  - 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal
  - 11.2 Projet minier la Loure
  - 11.3 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
- 12.** Sécurité incendie
  - 12.1 Rapport du directeur du service incendie
  - 12.2 Adoption du plan de sécurité civil
  - 12.3 Soumissions pour l'achat d'un camion pour les services de PR et Incendi
- 13.** Loisirs et culture
- 14.** Affaires financières
  - 14.1 Liste des comptes à payer du mois de décembre 2016
  - 14.2 Signataire pour protocole d'entente et subvention 2017 (Tricentris)
  - 14.3 Tour de la Petite Nation BMR, autorisation d'affichage sur le territoire de St-Émile-de-Suffolk
  - 14.4 Jours J BMR signataire pour l'entente de participation
  - 14.5 Tour de la Petite Nation BMR, autorisation de demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec;
  - 14.6 Tour de la Petite nation BMR, commandite de 300.00\$
  - 14.7 Demande d'appui pour développement –Montée Fassett;

- 14.8 Personne désignée à faire parvenir à la Municipalité régionale de comté de Papineau la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais; (liste ci-jointe)
  - 14.9 Fibre optique à la maison
  - 14.10 Demande de don, "Festival du film" École Aux Cœurs des Vallées;
  - 14.11 Avis de motion – modification règlement SQ 06-001A
  - 14.12 Entente de départ – employé numéro matricule 1
  - 14.13 Souper bénéfique – Association pour Personnes Handicapées de Papineau (complexe Whissell le 18 mars)
  - 14.14 Demande de droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie
  - 14.15 Signature convention d'aide financière 2016-2018 (Hugo Desormeaux)
  - 14.16 Demande d'appui – amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec
15. Période de questions
16. Levée de la séance

17-02-032

**4. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire nous informe des sujets discutés lors du conseil des maires

**5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS**

Madame la conseillère Huguette St-Amand mentionne qu'il faudrait acheter une pancarte pour indiquer le non stationnement en face de la borne de recharge électrique.

Madame la conseillère Louise Boudreault mentionne aussi des pancartes pour empêcher les automobiles d'obstruer les portes de la caserne lors d'un évènement à la salle communautaire.

Monsieur le conseiller Serge Morin suggère qu'il faut commencer la planification des travaux de désherbage au Lac des Iles car il faut réserver d'avance pour le désherbage.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

17-02-033

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-034

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2017**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Huguette St-Amand et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin que le conseil municipalité de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

**9. CORRESPONDANCES**

9.1 Lettre d'invitation de service offerte par "Remorquage Sébastien Desormeaux"

**10. VOIRIE**

**10.1 Rapport du chef de la voirie**

Le surintendant de la voirie dépose son rapport du mois.

## 11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 11.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur Blanc n'a déposé aucun rapport pour janvier 2017.

### 11.2 Projet minier La Loutre

Aucune information reçue sur le projet.

17-02-035

### 11.3 Nomination d'une personne désignée – Coordonnateur local des cours d'eau

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Émile-de-Suffolk a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolution de la MRC 2013-01-018);

**ATTENDU QU'**aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

**QUE** : La municipalité de St-Émile-de-Suffolk nomme M. Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment et environnement, à titre de personne désignée au sens :

De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;

Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

**ET QUE** : Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. SÉCURITÉ INCENDIE

### 12.1 Rapport du directeur du Service Incendie

Le directeur Incendie dépose le rapport du mois de janvier 2017.

17-02-036

### 12.2 Adoption du plan de sécurité civile

#### **12.2 Adoption des modifications du Plan de sécurité civil/mesures d'urgence actualisées**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

**Pour ces motifs;**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

**QU'**une organisation municipale de sécurité civile soit créée;

**QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile. Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-037

**12.3 Soumissions pour achat d'un camion pour les services Incendie et Premiers Répondants**

**ATTENDU QUE** deux appels d'offres ont été envoyés pour l'achat d'un véhicule pour les services Incendie et Premiers Répondants;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu de la compagnie "Alliance Ford" de Mont-Tremblant une soumission au montant de 36 895\$ + taxes;

**ATTENDU QUE** nous avons aussi reçu de la compagnie "Les Sommets Chevrolet Buick GMC" de Mont Tremblant une soumission de 36 314.00\$ + taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault;

**QUE** la soumission de "Les Sommets Chevrolet Buick GMC" soit retenue au montant de 36 314.00\$ + taxes;

**QUE** l'achat se fait en partenariat avec la municipalité de Lac des Plages, donc 60% acquitté par eux et 40% par la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

**ET QUE** les documents nécessaires soient signés par madame la directrice générale par intérim, Danielle Longtin;

**Adopté à l'unanimité.**

**13. LOISIRS ET CULTURES**

**14. AFFAIRES MUNICIPALES**

17-02-038

**14.1 Liste des comptes à payer janvier 2017**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois janvier 2017 pour un montant total de 33 407.05\$ soient payés.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-039

**14.2 Signataire du protocole d'entente et subvention 2017 (Tricentris)**

**ATTENDU QUE** le protocole d'entente pour le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk à Tricentris doit être signé;

**ATTENDU QU'**une personne doit être désignée par résolution du conseil;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault;

**QUE** l'entente peut être signé par monsieur le maire Hugo Desormeaux ainsi que la directrice générale par intérim, madame Danielle Longtin;

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-040

**14.3 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour l'évènement "Le tour de la Petite Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'évènement "Le tour de la Petite Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 de la municipalité de St-Émile-de Suffolk doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault **et APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise Mme Mélissa Brousseau responsable de l'évènement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 à afficher à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-041

**14.4 Demande de mandat de signature d'entente avec la Corporation des Loisirs de Papineau pour l'évènement Le tour de la Petite Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017)**

**ATTENDU QUE** Dans le cadre de l'évènement JOURS J BMR la municipalité doit mandater madame Danielle Longtin, directrice générale par intérim, pour signer l'entente de participation à l'évènement Le tour de la Petite-Nation BM Yves Gagnon 2017, au nom de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour une durée de 1 an, soit pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson **et APPUYÉ** par madame la conseillère Huguette St-Amand;

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk mandate madame Danielle Longtin, directrice générale par intérim, pour signer l'entente de participation à l'évènement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, au nom de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, pour 1 an, soit pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-042

**14.5 Demande de passage sur le territoire de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour l'évènement le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'évènement Le tour de la Petite Nation BMR 2017 la municipalité de St-Émile-de-Suffolk doit autoriser une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx **et APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise madame Mélissa Brousseau responsable de l'évènement Le tour de la Petite Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 à faire une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

**14.6 Demande de don de 300.00\$ pour le Tour de la Petite Nation BMR**

Ceci ne fait pas l'objet d'une résolution

**17-02-043**

**14.7 Demande d'appui pour le développement de la montée Fassett dans le nouveau Schéma d'aménagement 2017**

**ATTENDU** que le statut de Fassett en tant que porte d'entrée de l'Outaouais et de la MRC de Papineau, il est souhaité de créer une aire de service routière dans le corridor de la Montée Fassett (du côté est).

**ATTENDU** que cette aire serait tout désignée pour recevoir des usages commerciaux de types restauration rapide, station-service, dépanneur et hébergement;

**ET QU'**il peut contenir de la restauration en tant qu'usage complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

**QUE** la municipalité de St-Émile-de-Suffolk accorde son appui à la municipalité de Fassett dans le cadre d'une demande d'appui pour une autorisation commerciale et industrielle légère le long de la Montée Fassett;

**Adopté à l'unanimité.**

**17-02-044**

**14.8 Personne désignée à faire parvenir à la Municipalité régionale de comté de Papineau la liste des Immeubles qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 juin 2017, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipalité de la Province de Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault;

**QUE** ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim, Danielle Longtin, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17-02-045**

**14.9 Participation au projet « FIBRE À LA MAISON (FTTH) »**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

**ATTENDU QUE** le projet « Fibre à la maison (FTTH) » présenté au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017 par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le projet « Fibre à la maison (FTTH) » permettrait d'accroître la vitesse du service internet haute vitesse dans les secteurs mal desservis ainsi permettre de boucler le réseau entre que les Municipalités de Ripon et de Mayo;

**ATTENDU** la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, le dépôt d'une demande de subvention auprès des deux paliers gouvernementaux en vue de la réalisation du projet ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour présenter un projet dans le cadre du programme « Brancher pour innover » est le 20 avril 2017;

**ATTENDU QUE** la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) » aux membres du Comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**ATTENDU QUE** les avantages que le projet « Fibre à la maison (FTTH) » apportera aux municipalités concernées ainsi qu'au réseau de fibre optique détenu par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault;

**QUE** La Municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie le projet de « Fibre à la maison (FTTH) », tel que présenté par la MRC de Papineau, lequel sera déposé auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement requis pour le réaliser ;

**QUE** La Municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte de participer à la collecte des données visant à déterminer le niveau du service de l'Internet offert présentement sur le territoire de la Municipalité;

**QUE** le Conseil nomme madame Danielle Longtin à titre de référence dans le cadre de la collecte des données ;

**ET QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

**Adopté à l'unanimité**

**14-10 Demande de don "Festival du film École aux cœurs des Vallées**

Ceci ne fait pas l'objet d'une résolution

**17-02-046**

**14.11 Avis de motion – modification règlement SQ 06-001-A**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Serge Morin et appuyé par madame Louise Boudreault, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro SQ-06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec, sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau

**17-02-047**

**14.12 Entente de départ – employé matricule 1**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte de régler le litige avec l'employé portant le numéro de matricule 1;

**ATTENDU QUE** l'employé numéro de matricule 1, ne satisfait plus aux exigences du poste occupé;

**ATTENDU QU'**une demande finale a été déposée par l'avocat de l'employé en question;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Huguette St-Amand;

**QUE** : madame Danielle Longtin, directrice générale par intérim, prépare et envoie le nécessaire à l'employé concerné.

**Adopté à l'unanimité**

17-02-048

**14.13 Souper bénéfice – Association de Personnes Handicapées Papineau**

**ATTENDU QU'**un souper bénéfice aura lieu le 18 mars au complexe Whissell de St-André Avellin

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller **Michel Bisson et APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

**QUE** la municipalité envoie un chèque de 100\$ à titre de don et que deux personnes pourront y assister.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-049

**14.14 Demande de droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie**

**ATTENDU** qu'une demande d'autorisation de passage pour le 1000km du Grand défi Pierre Lavoie pour un droit de passage dans la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

**QUE** le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk ne voit aucun inconvénient à ce que les participants passent par St-Émile-de-Suffolk.

**Adopté à l'unanimité.**

17-02-050

**14.15 Signature de convention d'aide financière 2016-2018 (Politique Familiale)**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Émile-de-Suffolk en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Huguette St-Amand et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault;

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil municipal<sup>1</sup> :

d'autoriser monsieur Hugo Desormeaux, maire, à signer au nom de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

17-02-051

**14.16 Amendement au CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ses séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;



**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- 1** – Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- 2** – Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- 3** – Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) ou un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**ATTENDU** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

#### **ET RÉSOLU à l'unanimité**

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

**Adopté à l'unanimité.**

**17-02-052**

#### **14.17 Autorisation des dépenses incompressibles 2017**

**ATTENDU** que dans l'enveloppe du budget, certaines dépenses sont dite incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement ;

**ATTENDU** que le ministère des Affaires Municipales recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault ;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à faire le paiement des dépenses incompressibles suivantes au cours de l'exercice financier 2017 : le salaire des élus, des employés municipaux ou autres salaires, les contributions de l'employeur ou bénéfices sociaux et les remises aux gouvernements, les contrats déjà signés ainsi que les frais de déplacements, d'électricité, de téléphone, d'immatriculation des véhicules, les frais de postes, les assurances ainsi que les dons.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

17-02-053

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur Serge Morin ;

**QUE** la présente séance soit levée à 20h28.

**Adopté à l'unanimité.**

Danielle Longtin  
Directrice générale par intérim

Hugo Desormeaux  
Maire